



SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU

**RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION
DES FEMMES AUX PROCESSUS DE PAIX:
QUELS RÔLES ET RESPONSABILITÉS
POUR LES ÉTATS ?**

© 2021 ONU Femmes

Le séminaire de haut niveau sur le « *Renforcement de la participation des femmes aux processus de paix : Quels rôles et responsabilités pour les États ?* » et le rapport suivant ont été rendus possibles grâce à la généreuse contribution du Gouvernement italien. ONU Femmes tient à remercier l'Italie, à savoir son ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ainsi que la Direction des Nations Unies et des droits de l'homme, pour leurs contributions à la conception du séminaire et l'identification des participants, et pour leur accueil chaleureux à Rome.

Le rapport rend compte des discussions qui se sont tenues lors du séminaire et ONU Femmes exprime sa gratitude à tous les participants, dont les connaissances et l'expertise ont contribué au succès de cette réunion. Le rapport a été préparé par Mireille Affa'a Mindzie et Magda Cardenas. Il a été révisé par Leigh Pasqual.

Clause de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans le présent rapport illustrent les discussions ayant eu lieu entre les participants. Cependant, elles ne représentent pas nécessairement les points de vue des Nations Unies, d'ONU Femmes ou d'une personne quelconque.

Photos : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (Italie)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
Structure du rapport du séminaire	8
ÉVALUATION DES OBSTACLES ET DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS DE PAIX	9
Surmonter une volonté politique limitée	9
Remédier à la sous-représentation des femmes en politique	11
Équilibrer la représentation des femmes et le programme d'égalité des sexes	13
Permettre une participation favorable et durable de la société civile	14
ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET MEILLEURES PRATIQUES	17
Concevoir un processus de paix sensible au genre	17
Réseaux régionaux de médiatrices : rapprocher les niveaux	18
Études de cas	20
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES	23
Soutenir et renforcer les stratégies visant à accroître la participation des femmes	23
Éliminer les obstacles structurels à la participation des femmes	23
Aborder la redevabilité limitée concernant l'agenda FPS	24
Clarifier la représentation des femmes par rapport à l'agenda plus général de l'égalité des sexes	24
Inclure la société civile de manière plus délibérée	25
ANNEXES	27
Annexe 1 : Note de synthèse	27
Annexe 2 : Programme	31
Annexe 3 : Liste des participants	36



CONTEXTE ET OBJECTIFS



L'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures a facilité l'élaboration de l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Au fil du temps, cet agenda a établi et renforcé un cadre mondial dans le but de promouvoir la participation active et effective des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix. En outre, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté une série de résolutions visant à renforcer le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et la résolution des conflits. Ces résolutions ont confirmé la nécessité d'intégrer la médiation dans l'agenda FPS¹. Grâce à ces politiques, l'ONU et ses États membres se sont engagés

1 Département des affaires politiques des Nations Unies, Directives sur le genre et stratégies de médiation inclusives (Nations Unies, 2017).

à promouvoir les droits des femmes et leur inclusion dans les processus de paix, ainsi qu'à intégrer un élément de genre dans les négociations de paix en veillant à ce que les questions d'égalité de genre soient prises en compte pendant toutes les phases des processus de paix.

Alors que la communauté internationale et les femmes du monde entier se préparent à marquer le 20e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (CSNU), les États membres, les organisations régionales et l'ONU redoublent d'efforts pour arriver rapidement à des résultats démontrant une mise en œuvre transformatrice de l'agenda FPS. Les États membres ont pour obligation principale de faire progresser l'agenda FPS, y compris la représentation des femmes dans les négociations de paix. Les plans d'action nationaux (PAN) sur les femmes, la paix et



la sécurité illustrent la détermination des États à concrétiser les engagements formels envers l'agenda FPS, notamment en facilitant une plus grande inclusion des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions et les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de résolution des conflits. À la date de décembre 2019, 83 pays (soit 42 % des États membres de l'ONU) avaient adopté un PAN sur les femmes, la paix et la sécurité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son troisième PAN conformément à la résolution 1325 (2000)² du CSNU, et d'une initiative phare de son mandat au Conseil de sécurité, l'Italie a lancé le Réseau des femmes médiatrices de la Méditerranée (MWMN) à Rome en octobre 2017. Le MWMN rassemble un groupe multigénérationnel de femmes médiatrices et d'expertes en médiation, issues des pays méditerranéens, qui se sont activement mobilisées dans le renforcement de la participation et de l'influence des femmes à tous les niveaux des processus de paix.

De même, d'autres pays ont établi des réseaux régionaux de femmes médiatrices. La Finlande et la Norvège, ainsi que le Danemark, l'Islande et la Suède, font partie du réseau des femmes médiatrices des pays nordiques

2 Le troisième PAN de l'Italie conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies couvrait la période 2016-2019.

(NWM) créé en 2015. Le Royaume-Uni a lancé le Réseau des femmes médiatrices au sein du Commonwealth en 2018. Le Réseau des femmes dans la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), dirigé par l'Union africaine, a été créé en 2017, et le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN (AWPR) en 2018. Ces réseaux mettent en évidence d'importants efforts visant à faire progresser et à soutenir la participation significative des femmes tout au long des processus de paix, depuis l'analyse des conflits jusqu'à la diplomatie préventive, en passant par le rétablissement et la consolidation de la paix et la réconciliation après les conflits.

Dans ce contexte, l'Entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), en collaboration avec le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a organisé un séminaire de haut niveau sur le Renforcement de la participation des femmes aux processus de paix : Quels rôles et

De gauche à droite : Mme Asa Regné, directrice exécutive adjointe, ONU Femmes, S.E. Emanuela Claudia Del Re, vice-ministre des Affaires étrangères, Italie, Mme Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix et membre du Conseil de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé des questions de médiation, et l'ambassadeur Sebastiano Cardi, directeur général des affaires politiques et de la sécurité, Ministère des affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie

responsabilités pour les États ? à Rome, en Italie, les 3 et 4 décembre 2019. Le séminaire a réuni environ 130 participants de 60 pays dont : des membres du MWMN ; des représentants d'autres réseaux régionaux de médiatrices ; des représentants des États membres ; des femmes bâtisseuses de la paix ; et des représentants d'organisations régionales et internationales, d'universités et de groupes de réflexion.

Cette réunion a examiné le rôle des États Membres dans la promotion de la participation pleine et effective des femmes aux processus de médiation et de paix, y compris dans le cadre de leur soutien aux réseaux régionaux de femmes médiatrices. Plus précisément, la réunion visait à :

- Évaluer les possibilités, les défis et les perspectives normatifs, politiques, techniques et financiers qui se présentent aux États Membres pour qu'ils intensifient leur soutien – à la fois au niveau national et par l'intermédiaire d'organisations régionales et internationales – aux réseaux de médiatrices afin de renforcer la participation des femmes aux processus de paix ;
- Partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés afin de faire progresser la participation des femmes aux processus de paix, ainsi que la mise en œuvre des accords de paix, notamment en soutenant les organisations de la société civile ;
- Discuter des outils existants et potentiels pour renforcer le suivi et le reporting des efforts des États Membres pour accroître la participation des femmes, y compris des femmes médiatrices, aux processus de paix ; et
- Identifier et convenir d'engagements concrets que les États membres pourraient adopter et mettre en œuvre en faveur de processus de paix et d'accords de paix plus inclusifs en matière de genre, avant le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2020.

Ce séminaire sur deux jours, organisé sous forme d'une soirée d'ouverture suivie le lendemain d'une discussion technique, a été inauguré conjointement par S.E. Emanuela Claudia Del Re, vice-ministre italien des Affaires étrangères, et Mme Asa Regné, directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes et secrétaire générale adjointe. Un discours d'ouverture a été prononcé par Mme Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix 2011, du Libéria, et membre du Conseil consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation du Secrétaire général des Nations Unies. La cérémonie d'ouverture a également été l'occasion de lancer un documentaire sur le MWMN, ainsi qu'un débat de haut niveau sur le soutien apporté aux femmes par les États dans l'établissement, la construction et le maintien de la paix au niveau local comme au niveau mondial.

Au cours de la discussion technique, des panélistes ont abordé un éventail de questions, notamment :

- les écarts persistants dans la participation significative des femmes aux processus de paix et comment y remédier ;
- les politiques et pratiques régionales et internationales qui se sont révélées les plus efficaces, ainsi que les stratégies existantes dont disposent les États Membres pour faire progresser la participation des femmes aux négociations de paix et à la mise en œuvre des accords de paix ; et
- le potentiel des réseaux régionaux de femmes médiatrices à provoquer des changements transformateurs, et les opportunités pour les États membres, les Nations Unies et les organisations régionales d'utiliser concrètement l'expertise mise à disposition par ces réseaux.

STRUCTURE DU RAPPORT DU SÉMINAIRE

Premièrement, ce rapport reflète les principaux arguments présentés au cours de la réunion sur les obstacles persistants à la participation significative des femmes aux processus de paix et de médiation, ainsi que les possibilités qui existent pour les éliminer. Plus précisément, les participants au séminaire ont discuté des défis liés à une volonté politique limitée ; du lien entre la sous-représentation des femmes en politique et leur marginalisation dans les processus de paix ; de l'équilibre complexe entre la représentation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes ; et des obstacles à une participation durable de la société civile.

Deuxièmement, le rapport met en évidence les perspectives et les enseignements tirés que les représentants des Nations Unies, des États membres, des organisations régionales et de la société civile

ont partagés sur la manière de renforcer la participation significative des femmes aux processus de paix. Deux stratégies ont été mises en avant : la conception de processus de paix inclusifs et le rôle des réseaux régionaux de femmes médiatrices dans le rapprochement des différents processus de paix. Les études de cas de la Colombie, de la Syrie et de Chypre sont également incluses et offrent un aperçu de certaines stratégies performantes pour accroître la participation des femmes.

Enfin, le rapport décrit les principales recommandations politiques qui ont découlé du séminaire, en vue de remédier aux obstacles persistants à la participation des femmes ; et en utilisant des stratégies innovantes et exhaustives pour parvenir à des processus de paix davantage sensibles au genre.

ÉVALUATION DES OBSTACLES ET DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS DE PAIX

Près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du CSNU et de ses résolutions complémentaires, de nombreuses initiatives ont contribué à officialiser l'agenda mondial pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Cependant, des difficultés persistent pour concrétiser ces engagements normatifs, ce qui a pour résultat de freiner la progression vers l'égalité des femmes dans les processus de paix. Lors du séminaire de haut niveau de Rome, les participants ont cherché à identifier ces défis et à proposer des solutions concrètes pour les surmonter.

De gauche à droite : Mme Irene Fellin, présidente, WIIS Italie et membre de l'IAS, Université de Durham, Mme Catherine Turner, Université de Durham, Royaume-Uni et M. Ehab Badwi, Assemblée de la jeunesse syrienne et représentant des jeunes à l'Organisation mondiale du mouvement scout

SURMONTER UNE VOLONTÉ POLITIQUE LIMITÉE

S'appuyant sur leurs expériences variées, les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant le manque de volonté politique perçu de la part des Nations Unies, des organisations régionales et d'autres acteurs internationaux pour prendre des mesures plus décisives afin de mettre en œuvre l'agenda FPS. Cela a été illustré par exemple par les négociations difficiles au Conseil de sécurité au sujet de la résolution 2493 (2019) et de la résolution 2467 (2019), cette dernière étant la première résolution du FPS adoptée avec deux abstentions. Considéré comme un avertissement dont il faut tenir compte, le caractère prolongé du processus d'adoption





Mme Charlotte Lobe, directrice en chef, Programmes transversaux et de transformation, DIRCO, Afrique du Sud (à gauche) et Mme Rosy Cave, responsable, unité égalité des sexes/responsable, Bureau du Représentant spécial du Premier ministre pour l'« Initiative de prévention des violences sexuelles » (PSVI), Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, Royaume-Uni (à droite)



de ces dernières résolutions soulève des questions sur la poursuite de l'élaboration et l'adoption de nouvelles résolutions FPS, et ne fait que confirmer la nécessité de recentrer les efforts sur la mise en œuvre des résolutions actuelles, notamment en activant les mécanismes existants pour renforcer la responsabilité des parties prenantes.

Du fait d'un engagement politique faible, l'opinion encore répandue est celle selon laquelle le rôle des femmes dans les processus de paix n'est qu'une formalité et que les femmes sont mieux adaptées à des rôles d'observatrices ou, tout au plus, devraient être incluses dans les négociations uniquement pour traiter des « questions relatives aux femmes ». Les femmes bâtisseuses de paix ont souligné un obstacle commun auquel elles sont confrontées, à savoir que leur inclusion dans les processus de paix est considérée comme un facteur de ralentissement plutôt que comme un élément positif pour la résolution urgente et réussie des conflits. Ce type d'argument au sujet du rôle des femmes sert à limiter leur participation dès les premières étapes des négociations de paix, ce qui nuit à la fois à leur accès en tant que participantes et à leur statut au cours du processus.

Les États membres favorables à l'agenda FPS élaborent des stratégies pour encourager une volonté politique plus forte. La Finlande et l'Espagne ont lancé l'initiative «

Engagement 2025 » sur l'inclusion des femmes dans les processus de paix, à laquelle l'Italie s'est officiellement jointe lors du séminaire. Les pays, y compris les pays donateurs et les partenaires au développement, ont été encouragés à prendre des engagements concrets pour garantir la présence de femmes au sein de leurs délégations aux négociations de paix et à inciter les autres parties à agir en conséquence. À cet égard, il a été fait référence à la conférence sur l'avenir de la Libye, qui serait co-organisée par l'Allemagne et l'ONU en 2020. Il a également été proposé d'adopter un système de quotas pour la représentation des femmes dans les processus de paix en tant que condition préalable à la conception des négociations. Si aucune femme n'est nommée, les parties aux négociations et les médiateurs doivent veiller à ce que les sièges réservés aux femmes restent vides.

Pour remédier au manque perçu de volonté politique, il faut également revoir les principales audiences ciblées par l'agenda FPS. Cela nécessite notamment de mobiliser des acteurs FPS non traditionnels en leur fournissant des informations et des arguments qui montrent clairement que l'inclusion des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques de paix et de sécurité est essentiel à une paix durable et non un thème facultatif ou inutile. Tout au long de la réunion, les participants ont souligné la nécessité d'arrêter de « prêcher aux convertis » et de mener des efforts plus stratégiques pour convaincre les sentinelles et autres sceptiques du genre. Il y a eu des appels répétés en faveur de réunions plus inclusives et du développement de stratégies de communication alternatives, ainsi que pour la nécessité d'impliquer les hommes dans les discussions FPS et de convoquer des réunions qui ciblent les États membres qui ne sont pas engagés envers l'agenda FPS.



S. E. Mme Emanuela Claudia Del Re, vice-ministre des Affaires étrangères, Italie (**deuxième à partir de la droite**) en compagnie des panélistes lors du séminaire



Mme Elizabeth Spehar, représentante spéciale et responsable de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (**à gauche**) et M. Zahir Tanin, représentant du Secrétaire général et chef de la mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (**ci-dessus**)

REMÉDIER À LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE

Les acteurs du processus de paix, à savoir les médiateurs et les négociateurs de haut niveau, sont généralement recrutés parmi les décideurs politiques des États membres et des organisations internationales. Cela signifie que la sous-représentation générale des femmes en politique peut également limiter le nombre de participantes potentielles aux processus de paix et de médiation. Les

organisations régionales et internationales ont établi des cadres politiques pour promouvoir les femmes à des postes de décision de haut niveau, qui viennent souvent s'ajouter à des instruments nationaux. Si les femmes restent pour la plupart sous-représentées dans les hautes sphères de la politique, ces cadres et instruments ont contribué relativement avec succès à remédier à des disparités persistantes.

Parmi les réponses politiques des Nations Unies pour lutter contre la discrimination de genre et la marginalisation des femmes, la stratégie de parité des sexes du Secrétaire



général des Nations Unies a été mise en avant comme un outil efficace pour faire progresser l'égalité des sexes. Depuis son lancement en septembre 2017, cette stratégie a permis d'accroître la présence des femmes au sein du système des Nations Unies. La parité des sexes a été atteinte au sein du Conseil de direction des Nations Unies et parmi les coordonnateurs résidents au niveau des pays, et l'objectif plus général consiste à atteindre la parité entre les sexes dans l'ensemble du système d'ici 2030. En outre, l'attention renouvelée accordée à la prévention des conflits et à la diplomatie préventive a abouti à la création par le Secrétaire général des Nations Unies d'un Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation, au sein duquel existe une parité des sexes.

Pour faire avancer davantage cette cause, les participants au séminaire ont souligné la nécessité d'éliminer les obstacles institutionnels existants, afin de garantir que les nominations se déroulent uniquement sur la base du mérite et que la sélection des candidats se fasse sur un pied d'égalité. Cela comprend la clarification des critères de sélection utilisés et le renforcement de la transparence tout au long du processus de désignation et de nomination. Au niveau régional, des exemples prometteurs émergent de l'Union africaine et de l'Union européenne qui ont toutes deux adopté des politiques de nomination sensibles au genre en vue de promouvoir la participation des femmes aux postes de décision de haut niveau et, par conséquent, de rendre plus faisable la nomination de femmes en tant que médiatrices.

De gauche à droite : Le ministre plénipotentiaire Gianluca Alberini, directeur général adjoint/directeur principal de l'ONU et des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie, Mme Olivia Holt-Ivry, Conseillère principale sur les femmes, la paix et la sécurité, département d'État des États-Unis, et S.E. Mme Ketevan Tsikhelashvili, ministre de la Réconciliation et de l'Égalité des citoyens, Géorgie

Au niveau national, bien que les PAN soient reconnus comme le principal instrument de mise en œuvre de l'agenda FPS, leur portée peut être limitée. L'une des raisons à cela concerne l'absence de budget spécifique, qui fait souvent que les institutions sexospécifiques sont essentiellement « rhétoriques ». Pour accroître la représentation des femmes à un haut niveau dans leurs relations extérieures, les États membres ont été encouragés à compléter leur PAN FPS par d'autres instruments de politique dans les domaines politique, diplomatique et du développement. Par exemple, les participants au séminaire ont proposé que les pays reproduisent les initiatives régionales visant à adopter des politiques nationales de nomination sensible au genre, ce qui pourrait faciliter la nomination de femmes à des postes diplomatiques de haut niveau.

L'intégration inadéquate de l'agenda FPS dans les politiques générales de paix et de sécurité a

également été identifiée comme un défi majeur pour la participation des femmes aux efforts de paix. Par exemple, la reconnaissance croissante de l'agenda FPS a conduit plusieurs États membres et institutions internationales à établir des entités et des mécanismes traitant spécifiquement de la question de FPS. Bien que cela ne soit pas en soi une évolution négative, cela a cependant entraîné des conséquences négatives, telles que le confinement des politiques relatives aux FPS au sein d'une section de la structure de gouvernance aux vues similaires ; et/ou le « cloisonnement » des personnes ayant une expertise en FPS, à qui on ne donne que rarement l'occasion de faire de la promotion dans d'autres domaines des politiques étrangères et des politiques relatives à la sécurité et au développement.

ÉQUILIBRER LA REPRÉSENTATION DES FEMMES ET L'AGENDA DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Les arguments essentialistes conventionnels au sujet des compétences et de l'expertise des femmes continuent d'empêcher leur pleine participation aux efforts de paix. Si la participation effective des femmes peut contribuer de manière significative à la promotion des droits humains des femmes et à l'intégration de perspectives d'égalité des sexes dans les négociations de paix et les accords ultérieurs, la présence de femmes déléguées, médiatrices ou envoyées spéciales ne garantit pas automatiquement un processus de paix qui soit sensible au genre. En outre, l'idée que les femmes ne peuvent

parler qu'au nom des femmes est une supposition qui entrave les capacités des femmes à s'engager dans des discussions politiques plus générales. Par exemple, parce que l'égalité des sexes est systématiquement qualifiée de « problème de femmes », les femmes artisanes de la paix restent sous-représentées dans les discussions sur les aspects techniques des négociations de paix, tels que le cessez-le-feu et la démobilisation. Plus généralement, cela se traduit par une mise à l'écart des femmes du vivier d'experts éminents nommés pour diriger et soutenir les processus de paix, et par la sous-évaluation ou la non-prise en compte de leurs compétences.

Pour contrer ces arguments, la professionnalisation de la médiation est essentielle. Les représentants des Nations Unies présents au séminaire ont souligné l'élaboration de termes de référence pour le recrutement de médiateurs et d'envoyés spéciaux destinés à promouvoir une représentation plus équilibrée entre les sexes dans le rétablissement de la paix. Cependant, les participants au séminaire ont également fait état de préjugés sexistes implicites dans ces critères de professionnalisation. Par exemple, bien que les compétences des hommes pour devenir médiateurs ou négociateurs soient souvent tenues pour acquises, on attend des femmes qu'elles suivent plusieurs formations pour prouver leurs compétences. S'il est admis que le renforcement des capacités pour accroître la participation des femmes est important, en même temps, les participants ont estimé que la formation ne devait pas être l'objectif final. Au lieu de cela, l'ONU et les organisations régionales devraient viser à transformer l'ancienne culture institutionnelle et ses préjugés sexistes persistants. Comme l'ont exprimé certains participants au séminaire, « le fait de développer les compétences sans créer d'opportunités de participation ne donne pas lieu à des processus de paix sensibles au genre ».

Le débat sur l'élitisme des femmes qui réussissent à participer aux processus de paix est également lié à l'équilibre nécessaire entre la représentation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes. D'une part, les participants ont observé les profils très spécialisés des quelques femmes qui réussissent à participer aux négociations de paix, et même souvent à les mener. D'autre part, faire partie d'une



Participants attending the seminar

Mme Asila Wardak, directrice générale, ministère des Affaires étrangères et membre du Haut Conseil pour la paix en Afghanistan, Afghanistan **(ci-dessous)** et Mme Elena Ambrosi Turbay, procureure adjointe pour le soutien aux victimes des conflits armés et démobilisées, Colombie **(à droite)**



certaine « élite » peut stigmatiser d'éminentes femmes artisanes de la paix, compromettant leurs liens avec les femmes travaillant dans d'autres secteurs de la société et au niveau communautaire, et réduisant leur représentativité et leur légitimité. De même, la nécessité de trouver un équilibre entre la professionnalisation et les reconnaissance et valeur des connaissances et des capacités locales est une autre question clé que les femmes artisanes de la paix doivent considérer. Grâce à leurs membres issus d'horizons très divers, qui, dans certains cas, comprennent des hauts fonctionnaires, des représentants de la société civile, des chercheurs et également des femmes d'organisations communautaires, les réseaux régionaux de femmes médiatrices peuvent contribuer à combler ce fossé

PERMETTRE UNE PARTICIPATION FAVORABLE ET DURABLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'une des manifestations les plus visibles de la participation des femmes aux processus de paix a été en tant que représentantes de la société civile – soit directement en tant qu'observatrices au cours des négociations, soit en tant que consultantes auprès de médiateurs. Malgré cela, les décideurs politiques ne reconnaissent pas véritablement la société civile, y compris les groupes de femmes, en tant que source importante d'initiatives locales de règlement des conflits qu'il conviendrait d'engager dans les négociations de

paix de haut niveau. Les défis auxquels les groupes de la société civile sont souvent confrontés pour établir leur rôle significatif dans un processus de paix ont été discutés dans le cas de l'Afghanistan, du Libéria et du Pakistan. Malgré une volonté accrue de prendre en compte les expériences qu'ont des femmes actrices de la société civile des conflits, y compris au niveau du Conseil de sécurité des Nations Unies, cela ne s'est pas traduit jusqu'au point de leur donner une voix principale et durable dans les négociations de paix.

Comme l'ont observé plusieurs participants, lorsqu'il s'agit de décider quelles personnes seront incluses dans les processus de paix officiels et quelles personnes détermineront l'ordre du jour, on voit bien là encore la dynamique de pouvoir qui existe dans la société et la résistance concomitante à intégrer les connaissances et les expériences des femmes artisanes de la paix venant des communautés locales. Pour garantir que leurs points de vue soient pris en compte et puissent influencer les négociations de paix, les participants ont souligné la nécessité de reconnaître et d'inclure les femmes artisanes de paix en tant que délégation indépendante aux pourparlers de paix, en s'appuyant sur des exemples tels que les femmes somaliennes qui ont constitué le 6e clan des pourparlers de paix en 1999, et la Coalition des femmes d'Irlande du Nord.

Même lorsqu'elles ont accès aux processus de paix, les organisations féminines de la société civile sont



souvent confrontées à une série de défis qui ont un impact sur leur participation significative. Parmi ces défis, on peut citer le manque de financement durable qui restreint à la fois la mise en œuvre de leurs projets de paix, ainsi que leur capacité à documenter systématiquement leurs initiatives et à communiquer efficacement les meilleures pratiques. Une éventuelle concurrence entre les organisations communautaires en matière de financement peut également limiter la coopération et inciter à préférer des travaux dans le cadre de projets plutôt que des stratégies à long terme. De plus, le financement est souvent affecté à des projets dans les capitales plutôt que dans les zones rurales, ce qui réduit également les possibilités de recueillir des connaissances et des expériences auprès des femmes au niveau communautaire

Un dernier défi soulevé au cours de la discussion



La professeure Mossarat Qadeem, directrice exécutive de PAIMAN Alumni Trust, Pakistan, WMC (à gauche) et Maître Saran Keïta Diakite, avocate, présidente du REPSFECO-Mali (à droite)

sur l'engagement de la société civile concernait l'augmentation des risques pour la sécurité des femmes travaillant dans les processus de paix au niveau 2 et au niveau 3, ou en tant que défenseuses des droits humains. Plusieurs expériences ont été partagées sur la façon dont la participation des femmes au rétablissement de la paix s'est souvent accompagnée de menaces, de discours haineux et d'attaques violentes, sans accès à la protection ou très peu. De telles menaces et attaques ont, dans certains cas, découragé le militantisme communautaire ou, à tout le moins, limité la pleine participation de certaines femmes au rétablissement de la paix.



ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET MEILLEURES PRATIQUES

Malgré les défis actuels, il est clair que deux décennies de mise en œuvre de l'agenda FPS ont également mis en évidence de nouvelles opportunités pour faire progresser la participation des femmes. Les participants au séminaire ont souligné l'importance de l'analyse sexospécifique dans la conception des processus de paix, afin de prendre dûment en considération les femmes et les perspectives sexospécifiques.

CONCEVOIR UN PROCESSUS DE PAIX SENSIBLE AU GENRE

La participation significative des femmes comprend leurs contributions à *toutes* les étapes du processus de paix. Les participants au séminaire ont fait valoir que l'inclusion et la transparence ne peuvent être sacrifiées au nom de la sensibilité et de la négociation politique. Ils ont souligné qu'il incombait aux acteurs internationaux de considérer l'inclusion des femmes et l'expertise en matière d'égalité des sexes comme des questions thématiques et de processus clés dès la toute première phase des négociations de paix. Avant même le début du processus de paix, l'équipe dirigeante doit organiser des réunions avec des femmes de différents partis et secteurs afin de comprendre leurs rôles et leurs priorités. De même, l'équipe de négociation doit intégrer les dimensions de genre en tant qu'élément clé à la fois dans l'analyse des conflits et dans l'établissement de l'ordre du jour.

Les participants ont souligné qu'une analyse exhaustive des conflits doit tenir compte des dynamiques sexospécifiques, des structures sociales et des normes comportementales (telles que les expressions de la masculinité) et adopter une approche intersectorielle. Comme l'a proposé un participant, les médiateurs devraient s'engager à disposer d'un document

d'information sur les questions de genre pour chaque point à l'ordre du jour. En outre, la capacité à mener une analyse des conflits sensible au genre doit être reconnue comme une compétence et une exigence essentielles pour le personnel participant aux efforts de médiation.

La participation précoce des femmes aux négociations de paix exige également des actions affirmées de la part des Nations Unies, des organisations régionales et des États membres, pour appuyer l'analyse sexospécifique et la prise en compte de considérations de genre dans les délégations chargées des négociations. Depuis 2011, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU (DPPA), ONU Femmes et plus récemment le Département des opérations de paix (DPO), mettent à la disposition des médiateurs des Nations Unies, des envoyés spéciaux et des États membres plusieurs outils pour introduire une approche sexospécifique dans la médiation. Par exemple, au sein de la Division politique et de médiation du DPPA, une équipe volante apporte un soutien aux opérations de paix sous forme d'une expertise sur les questions de genre et de médiation. De même, ONU Femmes a fourni une expertise technique en matière de genre aux envoyés spéciaux et aux médiateurs menant des processus au Soudan du Sud, en Syrie et dans la région des Grands Lacs africains. Au niveau régional, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a conçu une boîte à outils pour ses médiateurs et leurs équipes de soutien, conformément aux directives des Nations Unies sur la médiation. Cette boîte à outils s'appuie sur les conclusions d'une étude ayant identifié des lacunes dans la mise en œuvre de l'agenda FPS et la nécessité de renforcer le travail de l'OSCE, y compris ses États participants, ses institutions et son Secrétariat.



M. Emmanuel Habuka Bombande, conseiller principal en médiation, Équipe volante de médiation de l'ONU **(ci-dessus)** et Mme Christina Shaheen, conseillère sur les questions de genre auprès de l'envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, Genève **(à droite)**

RÉSEAUX RÉGIONAUX DE MÉDIATRICES : RAPPROCHER LES NIVEAUX

Le développement de réseaux régionaux de femmes médiatrices a été mis en avant comme une opportunité clé de créer des plateformes alternatives de coopération entre différents niveaux et secteurs. Composés de femmes expérimentées participant à différents niveaux de négociations de paix, ces réseaux constituent un vivier de femmes médiatrices et de professionnelles de la médiation hautement qualifiées et capables de participer et de contribuer aux initiatives de paix menées par les États membres, les organisations régionales et les Nations Unies. Les participants ont également souligné les avantages des synergies entre les réseaux et un sentiment partagé de sororité entre les membres.

La diversité des antécédents au sein des réseaux et le fait que les membres travaillent à différents niveaux et dans différents secteurs d'efforts de consolidation de la paix se sont avérés bénéfiques pour enrichir les discussions, la connectivité et les opportunités d'apprentissage. Les représentantes du Réseau de femmes médiatrices des pays nordiques ont partagé leurs expériences de formulation de différentes approches d'initiatives



de diplomatie préventive et de médiation de leur pays. Parmi leurs principales réalisations figurent la nomination d'envoyées spéciales et une coopération soutenue avec d'autres réseaux, tant sur le plan politique que financier. L'approche intergénérationnelle, menée par le Réseau des femmes africaines dans la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) de l'UA et le Réseau des femmes médiatrices du Commonwealth, a également été soulignée. Grâce à une stratégie d'apprentissage entre pairs et à un programme de mentorat, ces réseaux mobilisent activement des jeunes femmes dans les efforts de médiation.

Plusieurs réseaux régionaux se sont efforcés de mettre en lumière et de soutenir les efforts de médiation au niveau communautaire. Par exemple, FemWise-Africa a intégré les connaissances autochtones et les stratégies locales sur la résolution des conflits dans ses modules de formation et de renforcement des capacités. Le réseau a également commencé à déployer des membres pour soutenir les processus de paix et politiques en cours, au moyen d'initiatives de prévention des conflits de l'UA – notamment au Soudan et au Soudan du Sud par l'intermédiaire des bureaux de liaison de l'UA - qui visent à amplifier la voix des femmes locales, à renforcer les capacités communautaires et à promouvoir une culture de la paix en engageant aussi bien les femmes que les hommes dans les niveaux 1 et 3 des processus de paix.



À partir de la gauche: Mme Vesna Škare Ožbolt, ancienne ministre de la Justice et ancienne députée, Croatie, MWMN, l'Ambassadrice Sirpa Mäenpää, ambassadrice de la médiation pour la paix, Finlande, NWM, et Mme Salma Yusuf, défenseure des droits humains et artisane de la paix, Sri Lanka, WMC

Les objectifs des réseaux régionaux de femmes médiatrices sont beaucoup plus larges que la simple participation accrue de femmes à la médiation. Bien qu'il existe une ambition distincte de professionnaliser la médiation parmi les femmes, et donc de garantir qu'elles possèdent les compétences requises pour occuper des postes de médiation de haut niveau, ces réseaux veulent également contester les suppositions largement répandues sur les compétences ou les programmes spécifiques des femmes et remettre en question les préjugés sexistes inhérents. De manière importante, les réseaux cherchent à construire un nouveau narratif positif sur le large éventail de thèmes et d'approches que les femmes peuvent apporter dans les domaines de la médiation et de la négociation.

À l'avenir, ces réseaux régionaux devront surmonter des défis, notamment l'absence de volonté politique pour l'inclusion des femmes ; la nécessité d'obtenir un financement suffisant pour rester actifs ; et la nécessité pour les membres des réseaux de documenter et de communiquer efficacement leur succès. À cette fin, les membres des réseaux ont souligné le caractère essentiel des stratégies visant à sensibiliser les médias à l'importance qu'il y a à relayer de manière positive le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et les processus de paix. Elles ont également appelé à un soutien accru afin qu'il soit possible de mieux documenter le travail de prévention des conflits et de médiation des femmes au niveau communautaire.

En septembre 2019, quatre réseaux régionaux FemWise-Africa, le Réseau de femmes médiatrices de la Méditerranée,



Mme Mukondeleli Mpeiwa, coordinatrice de Panel of the Wise et du Secrétariat de FemWise-Africa, Union africaine, Secrétariat FemWise-Africa et Mme Teresita Quinto Deles, présidente, Centre international pour l'innovation, la transformation et l'excellence en gouvernance, Philippines, AWPR **(ci-dessus)**

le Réseau de femmes médiatrices des pays nordiques et le Réseau de femmes médiatrices du Commonwealth – se sont réunis pour établir une Alliance mondiale de réseaux régionaux de femmes médiatrices. Cette Alliance mondiale offre une plateforme interrégionale pour amplifier les voix en faveur de la participation des femmes aux processus de médiation.

ÉTUDES DE CAS



COLOMBIE: DE LA MOBILISATION À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES ACCORDS DE PAIX

Les négociations de paix entre le gouvernement colombien et les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC) – qui ont abouti à l'accord de paix de septembre 2016 – illustrent le rôle que les organisations féminines peuvent jouer en prônant la nomination de femmes dans les délégations officielles et en parvenant à un accord sensible au genre. Avec le soutien de partenaires internationaux, dont ONU Femmes, les femmes colombiennes ont plaidé et se sont mobilisées sur différentes plateformes, y compris le Sommet des femmes de 2013, qui a amplifié leurs demandes de nomination de femmes à la table des négociations. La création de la Sous-commission de l'égalité des genres a été une réalisation clé, et est à ce jour considérée comme constituant l'une des meilleures pratiques de négociations de paix inclusives. Cette Sous-commission comprenait des membres du gouvernement et des FARC, dans le but d'établir un programme sur les questions de genre entre les parties aux négociations. Les discussions qui ont eu lieu dans ce cadre ont abouti à des propositions spécifiques sur la manière d'aborder les questions de genre dans les cinq points de l'accord de paix. La Sous-commission a analysé et discuté de la dimension de genre de l'agenda pour la paix et a rédigé un total de 130 dispositions spécifiques, reconnaissant que le conflit armé avait aggravé la discrimination historique à l'égard des femmes. À la suite de la signature de l'accord de paix, tous les mécanismes qui composent l'architecture de paix colombienne ont une parité hommes-femmes, y compris le Système intégral de vérité, justice et réparation et le Tribunal de la paix, qui compte plus de 50 % de femmes. Une autre réalisation importante de l'accord de paix colombien concerne l'admission des conséquences disproportionnées du conflit sur les femmes et la mise en lumière de la violence sexuelle en tant que pratique répandue parmi tous les groupes armés.

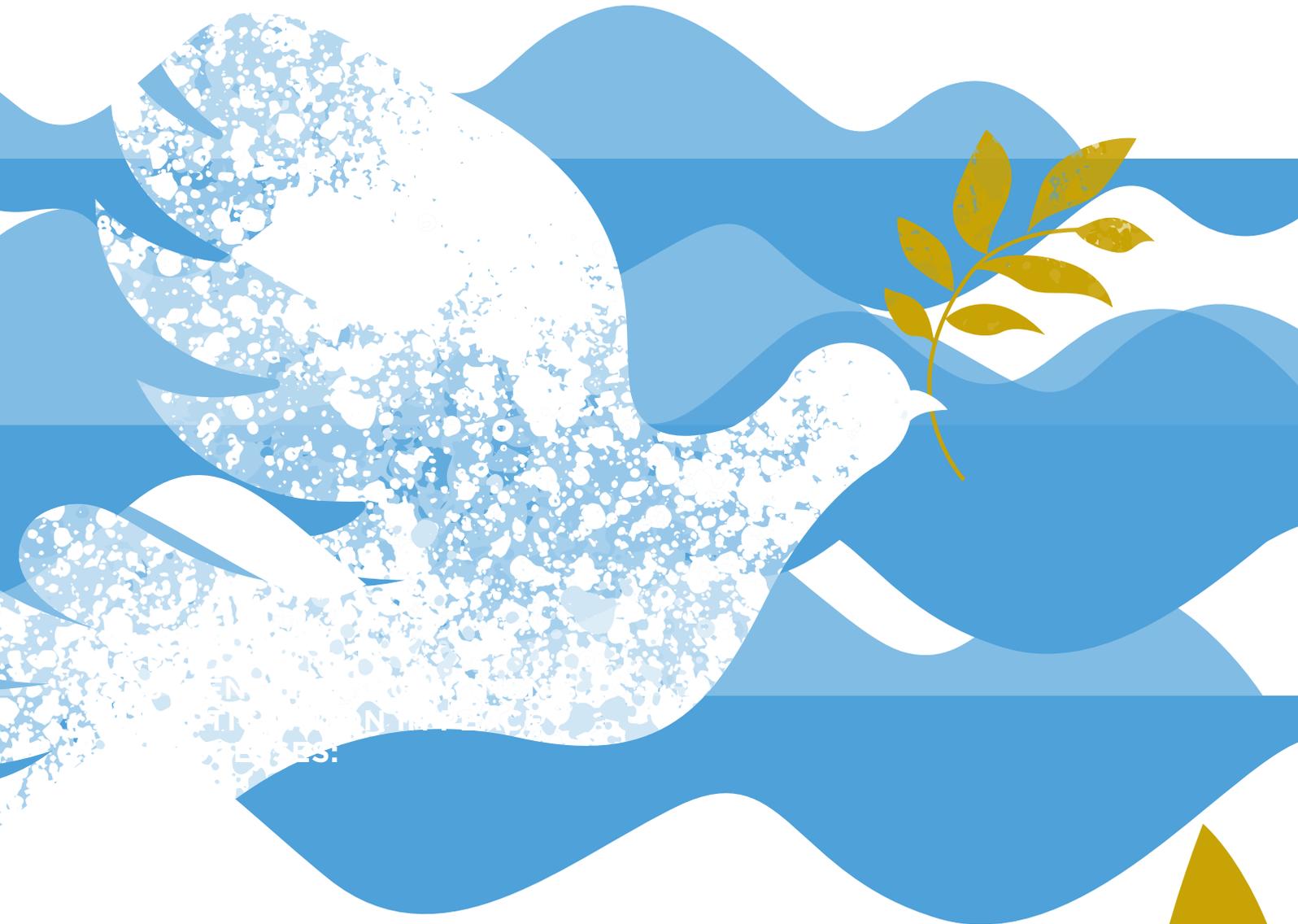
Du haut: Mme Viviana Palacios Raigosa, Organisation de jeunes «Yo Puedo» Meta, Colombie, M. Ehab Badwi, Assemblée de la jeunesse syrienne et représentant des jeunes à l'Organisation mondiale du mouvement scout, Syrie, et Mme Özge Özogul, Association pour le dialogue et la recherche historiques, Chypre.

SYRIE: LE LEADERSHIP CRÉATIF DU MÉDIATEUR

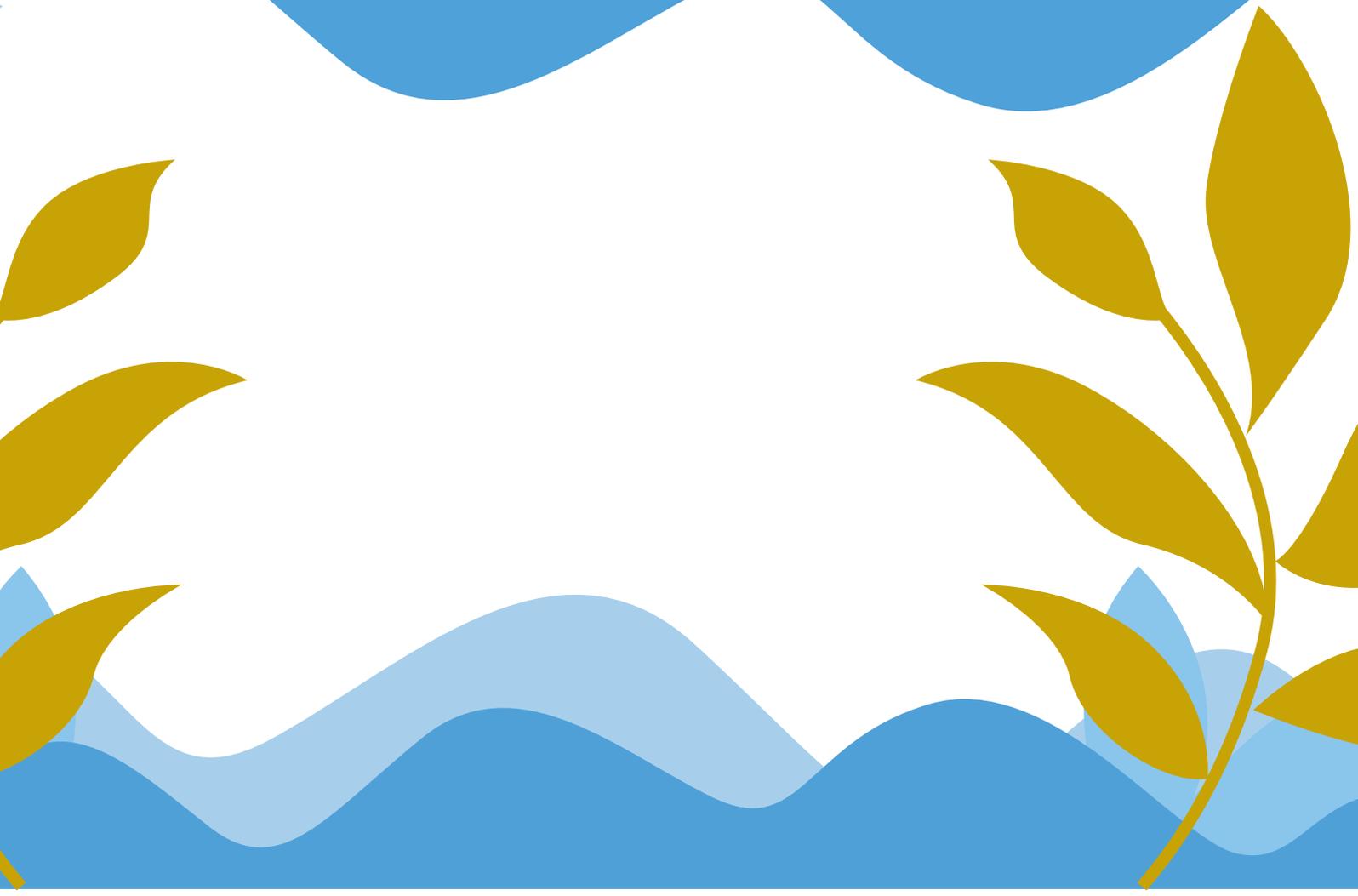
Le processus de paix en Syrie offre un exemple notable de leadership créatif déployé par l'envoyé spécial, associé à une forte mobilisation des militantes pour les droits des femmes syriennes. Cinq ans après le début du conflit violent est apparu un besoin urgent d'opérationnaliser l'agenda FPS dans un contexte complexe et difficile, dans lequel l'ONU avait une action si limitée qu'elle n'était pas en mesure de réunir les parties pour se parler. Les femmes syriennes ont exigé leur participation directe à toute future négociation de paix et ont convenu que, comme alternative, elles considèreraient faire partie d'un organe consultatif. Cela a conduit à la création du Conseil consultatif des femmes (WAB) avec l'appui d'ONU Femmes et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA). L'Envoyé spécial Stefan de Mistura a ensuite contribué à faire en sorte que ce comité consultatif soit diversifié – composé de femmes de différentes régions du pays et de différents secteurs, avec des opinions politiques, religieuses et laïques variées. Au départ, le WAB a fait l'objet de vives critiques de la part des Syriens et de la communauté FPS en général. Beaucoup ont fait valoir que cette structure servirait à reléguer les femmes à un rôle secondaire. Cependant, trois ans après sa création, la participation indirecte de certaines membres du WAB a conduit à leur participation directe et officielle aux pourparlers de paix de Genève et au Comité constitutionnel syrien facilité par l'ONU. À l'heure actuelle, le Comité constitutionnel est composé de près de 30 % de femmes et il comprend des défenseurs de l'égalité des sexes qui incluent à la fois des hommes et des femmes. Cette représentation sert de base importante à d'éventuels liens entre les différentes composantes du Comité constitutionnel et de l'agenda FPS.

CHYPRE: LIER L'AGENDA FPS À L'AGENDA JEUNESSE, PAIX ET SÉCURITÉ (JPS) PAR LE BIAIS DE L'ÉDUCATION

Les organisations de la société civile à Chypre ont contribué à rapprocher les jeunes Chypriotes grecs et turcs. Dans ce contexte, les interventions éducatives, qui rassemblent des jeunes et des éducateurs de toute l'île, ont joué un rôle crucial dans la transformation de narratifs contradictoires en encourageant la pensée critique. De telles interventions, principalement sous la forme d'ateliers interactifs et participatifs, reconnaissent le rôle des éducateurs en tant que parties prenantes clés et le rôle des jeunes en tant qu'agents actifs du changement. Comme l'a indiqué une jeune participante de Chypre, « nous pouvons changer la politique, nous pouvons changer les programmes, nous pouvons changer les manuels, mais à moins que nous nous attaquions à l'attitude des éducateurs, ils continueront d'inculquer des préjugés et la haine. » Le développement de plateformes permettant aux parties prenantes de l'éducation de se réunir, d'échanger des idées et d'apprendre ensemble leur permet de devenir des multiplicateurs et de plaider pour la paix, le dialogue et un narratif inclusif. Les organisations de la société civile jouent un rôle central dans la création de telles plateformes et elles sont un moteur clé d'un changement éducatif qu'il convient de ne pas retarder. Stratégiquement, cela implique, par exemple, de reconnaître que les jeunes sont les protagonistes de la promotion de la paix et de la sécurité, et d'autonomiser les jeunes femmes en les dotant de compétences et d'aptitudes en consolidation de la paix et en médiation. Les donateurs peuvent encourager la création d'alliances entre les organisations de jeunes et de femmes et d'autres acteurs de la société civile, afin de mettre davantage l'accent sur les liens entre FPS et JPS. Les discussions sur les enseignements tirés de 20 ans de l'agenda FPS peuvent être déterminantes pour guider la mise en œuvre de l'agenda JPS. De plus, en s'appuyant sur un féminisme collectif, la promotion du dialogue intergénérationnel est une stratégie clé visant à partager des expériences et à trouver des compétences complémentaires pour relier les agendas FPS et JPS, et pour sensibiliser un plus large éventail de parties prenantes.



IN
THE
EYES:



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Le séminaire de haut niveau de Rome sur le thème « Renforcement de la participation des femmes aux processus de paix : Quels rôles et responsabilités pour les États ? » a permis à un large éventail de participants de réfléchir aux mesures nécessaires pour parvenir à un changement notable dans la participation des femmes aux processus de paix.

SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATÉGIES VISANT À ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES

Les États membres, les organisations régionales et les Nations Unies sont les premiers garants de l'intégration des femmes et de leur participation significative aux processus de paix. Les processus d'élaboration et de mise en œuvre de PAN inclusifs, l'établissement de liens entre la mise en œuvre de l'agenda FPS, la politique étrangère et les programmes de développement et de coopération font partie des stratégies clés que les pays et la communauté internationale peuvent utiliser pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix.

En outre, les États membres, les organisations régionales et les Nations Unies peuvent démontrer leur volonté politique et évoquer un changement de paradigme en encourageant des nominations sensibles au genre et en garantissant un soutien financier durable aux stratégies qui favorisent la participation des femmes. Les pays donateurs et les partenaires au développement sont invités à montrer l'exemple, en adoptant des engagements concrets pour garantir la présence de femmes au sein de leurs délégations dans les négociations de paix, et à encourager les autres parties à agir en conséquence.

ÉLIMINER LES OBSTACLES STRUCTURELS À LA PARTICIPATION DES FEMMES

Le débat sur « l'urgence de la paix ou la participation précoce des femmes dans les processus de paix » persiste, et il reste encore un long chemin à parcourir pour que la participation des femmes soit reconnue comme une composante structurelle du processus de paix, au lieu d'une formalité ou d'une question secondaire. À cet égard, l'importance d'éliminer les obstacles structurels à une participation significative des femmes, tels que les pratiques discriminatoires institutionnelles, a été soulignée à plusieurs reprises.

Les décideurs politiques aux niveaux national et régional constituent souvent le principal vivier de recrutement des principaux acteurs du processus de paix, et la sous-représentation des femmes en politique a tendance à limiter le nombre de participantes aux processus de paix et de médiation. Les participants au séminaire ont souligné la nécessité d'éliminer les obstacles institutionnels existants pour garantir que les nominations aux postes de médiateurs et d'envoyés spéciaux se fassent uniquement sur la base du mérite. La professionnalisation de la médiation a également été soulignée. Dans le même temps, il faut remédier aux préjugés sexistes persistants qui incitent à former les femmes à plusieurs reprises pour prouver leurs compétences. Tout en reconnaissant l'importance du renforcement des capacités pour accroître la participation des femmes, les participants ont également souligné la nécessité de créer de réelles possibilités pour les femmes de participer de manière significative aux processus de paix.

L'inclusion doit être considérée comme une norme et, pour ce faire, l'ONU, les organisations régionales et les États membres doivent être encouragés à adopter

un système de quotas pour assurer la représentation des femmes dans les processus de paix. Surtout, pour que cette participation soit significative et ne soit pas considérée comme « symbolique », les femmes doivent participer dès le tout début et à tous les niveaux du processus de paix, y compris lors des phases préliminaires des négociations jusqu'à la mise en œuvre et au suivi des accords de paix. À cette fin, la capacité de mener une analyse des conflits sensible au genre doit être reconnue comme une compétence et une exigence essentielles pour le personnel participant aux efforts de médiation. L'inclusion des femmes et l'expertise en matière de genre doivent être considérées comme des questions thématiques et de processus clés dès la première phase des négociations de paix ; et avant même le début du processus de paix, l'équipe de médiation doit organiser des réunions avec des femmes de différents partis et secteurs pour comprendre leurs rôles et leurs priorités.

ABORDER LA REDEVABILITÉ LIMITÉE CONCERNANT L'AGENDA FPS

Les participants ont souligné les limites de la redevabilité actuelle pour assurer une participation significative des femmes aux processus de paix, en particulier en ce qui concerne les États qui ne respectent pas leurs engagements de mettre en œuvre l'agenda FPS. Bien que la communauté internationale doive s'abstenir de créer davantage de mécanismes de redevabilité, il est urgent de mettre efficacement en œuvre les outils déjà disponibles et d'améliorer leur opérationnalisation.

Dans divers pays, l'agenda FPS a tendance à être l'apanage d'un groupe isolé aux vues similaires au sein du gouvernement. Au lieu de cela, les participants au séminaire ont souligné l'importance d'adopter une vision holistique du programme, dans laquelle le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'agenda FPS sont menés par différents départements et organismes gouvernementaux.

CLARIFIER LA REPRÉSENTATION DES FEMMES PAR RAPPORT À L'AGENDA PLUS GÉNÉRAL DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

La question de savoir comment naviguer entre les concepts de représentation des femmes et d'égalité des sexes n'a pas encore été résolue. Accroître la présence de femmes médiatrices, tout en augmentant le recours à l'expertise en matière de genre pour améliorer la sensibilité au genre des processus de paix sont des objectifs distincts, mais qui sont encore utilisés indifféremment. Cela sert à la fois à occulter le rôle des conseillers en matière de genre et à limiter la portée technique et thématique de ce qui est perçu comme étant la contribution possible des femmes aux négociations. Il est donc essentiel de reconnaître les différences entre ces deux objectifs et de concevoir des stratégies exhaustives qui renforcent et promeuvent l'expertise des femmes au-delà des thèmes traditionnellement associés aux femmes dans l'agenda de la paix. Il est tout aussi important d'analyser la dimension genre des thèmes tels que le désarmement, la démilitarisation, la réduction des dépenses militaires et la réforme du secteur de la sécurité, entre autres.

Plus généralement, il est urgent de réfléchir à la manière dont nous définissons la participation significative des femmes, ainsi qu'au rôle du paradigme féministe pour parvenir à cet objectif. Cette réflexion devrait contribuer à une compréhension plus large de l'agenda FPS et des stratégies nécessaires pour faire avancer sa réalisation. Une analyse féministe permettrait de clarifier deux domaines d'action qui nécessitent des stratégies spécifiques : le premier est la participation effective des femmes au processus de paix, et le second, la réalisation d'un processus de paix sensible au genre. Bien que ces deux domaines soient complémentaires, il est important de les aborder séparément.

INCLURE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE MANIÈRE PLUS DÉLIBÉRÉE

L'utilité d'inclure la société civile a été soulignée à plusieurs reprises tout au long du séminaire. En particulier, les participants ont insisté sur l'importance de développer des canaux de communication efficaces entre les organisations de femmes au niveau communautaire et celles participant à des processus officiels de niveau 1. Les réseaux régionaux de femmes médiatrices pourraient jouer un rôle clé à ce sujet. Leur expertise et la variété de leurs membres peuvent contribuer à faciliter des plateformes de dialogue et de renforcement de la confiance. Ces plateformes pourraient également utiliser leurs structures intergénérationnelles pour faciliter la reconnaissance et la participation des jeunes, en particulier des jeunes femmes, en tant qu'acteurs clés dans les processus de paix.

En s'appuyant sur des exemples tels que les femmes somaliennes qui ont constitué le 6e clan des pourparlers de paix en 1999 et la Coalition des femmes d'Irlande du Nord, les femmes artisanes de la paix doivent être reconnues et incluses en tant que délégation indépendante aux pourparlers de paix. Cela garantirait que leurs opinions soient prises en considération et puissent influencer les négociations de paix.

Enfin, les participants ont souligné l'importance des stratégies intersectionnelles contenant des mesures de protection pour garantir que les femmes artisanes de paix et les femmes défenseuses des droits humains puissent participer en toute sécurité aux processus de paix. Ils ont souligné la nécessité de garantir la capacité institutionnelle et les ressources financières des organisations de femmes pour soutenir leurs efforts de paix. À cet égard, pour relever le défi permanent du financement adéquat et durable des organisations de femmes, les participants ont recommandé d'explorer des stratégies de financement innovantes, y compris un financement provenant de sources non traditionnelles telles que le secteur privé et les communautés de la diaspora.



ANNEXES

ANNEXE 1 : NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) organise un séminaire international sur le thème « Renforcement de la participation des femmes aux processus de paix : Quels rôles et responsabilités pour les États ? » Ce séminaire de haut niveau doit avoir lieu à Rome, en Italie, les 3 et 4 décembre 2019. S'appuyant sur l'objectif de l'Italie de renforcer le rôle des femmes dans les processus de paix et dans tous les processus de prise de décision, tel qu'officialisé dans son troisième plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies ; son rôle de fer de lance du Réseau des femmes médiatrices de la Méditerranée (MWMN) ; ainsi que sa facilitation active de la participation des femmes aux processus de paix et politiques dans la région méditerranéenne, ce séminaire de haut niveau examinera le rôle des États membres pour faire avancer la participation pleine et effective des femmes aux processus de médiation et de paix. La réunion rassemblera environ cent trente participants, dont des membres du Réseau des femmes médiatrices de la Méditerranée et des représentants d'autres réseaux régionaux de femmes médiatrices, des représentants des États membres et des représentants d'organisations régionales et internationales, ainsi que des femmes artisanes de la paix, des universitaires et des représentants de groupes de réflexion.

CONTEXTE

L'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures a facilité l'élaboration du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, qui au fil du temps a établi et renforcé un cadre mondial pour promouvoir la participation active et effective des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix.³ En outre, l'Assemblée générale

3 Département des affaires politiques des Nations Unies, Directives pour des stratégies de médiation tenant compte de la problématique hommes-femmes, Nations Unies, 2017

des Nations Unies a adopté une série de résolutions qui abordent la nécessité de renforcer le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et la résolution des conflits, et qui ont entériné la nécessité de la médiation pour intégrer le programme pour les femmes, la paix et la sécurité,⁴ En adoptant ces résolutions, l'ONU et ses États membres se sont engagés à promouvoir les droits des femmes et leur inclusion dans les processus de paix. Ils se sont également efforcés d'intégrer une dimension de genre aux négociations de paix en veillant à ce que les questions de genre et d'égalité soient examinées à toutes les phases des processus de paix, y compris la mise en œuvre des accords de paix.

L'Étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies a été la première à fournir la preuve que la participation significative des femmes et leur influence contribuent au succès et à la durabilité des initiatives de paix et de sécurité.⁵ Une analyse de 40 processus de paix depuis la fin de la guerre froide, menée par l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève a montré,⁶ que, dans les cas où les groupes de femmes pouvaient exercer une forte influence sur le processus de négociation, les chances de parvenir à un accord étaient plus élevées que lorsque les groupes de femmes avaient exercé une influence faible ou nulle. La forte influence des femmes dans les processus de négociation était également corrélée positivement avec une plus grande probabilité de mise en œuvre des accords. Les conclusions de l'Étude mondiale ont été réaffirmées

4 Ibid

5 Prévenir les conflits, transformer la justice et obtenir la paix. Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ONU Femmes, 2015, disponible à : https://wps.unwomen.org/pdf/fr/GlobalStudy_FR_Web.pdf.

6 Thania Paffenholz et al., « Faire que les femmes comptent – ne pas simplement les compter : évaluation de l'inclusion et de l'influence des femmes dans les négociations de paix », Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, Centre on Conflict, Development and Peacebuilding, 13 avril 2015

par le programme de maintien de la paix, qui souligne également le rôle indispensable que jouent les femmes dans la diplomatie préventive et la médiation, et en tant que moteurs clés de la durabilité et de l'inclusion. De plus, le rôle des médiateurs, et des femmes médiatrices en particulier, a également été confirmé comme l'un des principaux facteurs déterminant la qualité de la participation des femmes aux processus de paix.⁷

Pourtant, si les femmes participent souvent activement aux processus de médiation au niveau communautaire, leur expertise est encore ignorée lorsqu'il s'agit d'initiatives de paix officielles de haut niveau, et elles continuent d'être marginalisées pour la plupart. Le faible nombre de femmes occupant des rôles officiels de médiation perdure malgré divers engagements proclamés par les États, les organisations régionales et les Nations Unies. Entre 1990 et 2017, les femmes ne représentaient encore que 2 % des médiateurs, 5 % des témoins et signataires et 8 % des négociateurs dans tous les grands processus de paix. S'adressant au Conseil de sécurité de l'ONU lors de son débat public sur les femmes, la paix et la sécurité en octobre 2018, le Secrétaire général a souligné le fossé important qui existe toujours entre les déclarations prononcées dans la salle du Conseil et leur concrétisation sur le terrain : « Nous répétons des statistiques sur la durabilité des processus de paix inclusifs – mais ce n'est pas ainsi que nous arbitrons la plupart des conflits... Nous savons que la participation significative des femmes est directement liée à une paix plus durable – et pourtant nous continuons à soutenir et à diriger des processus qui ne sont pas inclusifs ». L'exclusion des femmes des négociations perpétue leur marginalisation politique, réduit les chances de réforme politique et sape la durabilité de la paix.

VERS LE 20E ANNIVERSAIRE DE LA RÉSOLUTION 1325 (2000) DU CSNU

Alors que la communauté internationale et les femmes du monde entier se préparent à marquer le 20e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du CSNU, les États membres, les organisations régionales et les Nations Unies redoublent d'efforts

7 Prévenir les conflits, transformer la justice et obtenir la paix, op. cit

pour accroître les résultats et démontrer une mise en œuvre transformatrice du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. L'adoption d'une stratégie de parité entre les sexes par l'ONU a abouti au fait que les femmes représentent désormais 41 % des chefs et chefs adjoints des opérations de paix, qui jouent souvent des rôles sensibles dans les bons offices et les négociations de paix. En outre, une attention renouvelée accordée à la prévention des conflits et à la diplomatie préventive a abouti à la création par le Secrétaire général des Nations Unies d'un Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation, au sein duquel se trouve une parité des sexes. En outre, des termes de référence pour les médiateurs des Nations Unies ont été élaborés, qui visent à créer un processus de sélection plus équitable.

Aux côtés de l'ONU, les États membres ont la responsabilité d'accroître la participation significative des femmes aux processus de paix. Les pays ont l'obligation principale de faire progresser le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, y compris la représentation des femmes dans les négociations de paix. À ce titre, le développement et la mise en œuvre continus de plans d'action nationaux efficaces « femmes, paix et sécurité » illustrent la détermination des États à faire des engagements formels en faveur du agenda FPS une réalité pour les femmes, notamment en permettant leur plus grande inclusion à tous les niveaux de la prise de décision dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits. À la date d'avril 2019, 81 pays (soit 42 % des États membres de l'ONU) avaient adopté un PAN « femmes, paix et sécurité ». Le Réseau des points focaux femmes, paix et sécurité, qui comprend plus de 80 États membres et organisations régionales, sert de plateforme pour renforcer les approches et les stratégies de mise en œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son troisième plan d'action national conformément à la résolution 1325 (2000)⁸ du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'une initiative phare de son mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Italie a lancé le Réseau des femmes médiatrices de la Méditerranée (MWMN). Le réseau a été lancé à Rome en octobre 2017. Il rassemble un groupe

8 Le troisième plan d'action national de l'Italie conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies couvre la période 2016-2019.

multigénérationnel de femmes médiatrices et d'experts en médiation des pays méditerranéens. Le MWMN s'est engagé dans des actions concrètes et des discussions prospectives qui visent à renforcer la participation et l'influence des femmes à tous les niveaux des processus de paix. En collaboration avec ONU Femmes et le Réseau des femmes médiatrices des pays nordiques, le MWMN a également appuyé la participation significative des femmes leaders politiques libyennes à la Conférence de Palerme pour et avec la Libye, organisée par l'Italie en novembre 2018.

D'autres pays, dont la Finlande, la Norvège et le Royaume-Uni, ont également utilisé leur PAN pour faire progresser la participation des femmes aux processus de paix. La Finlande et la Norvège, ainsi que le Danemark, l'Islande et la Suède, font partie du Réseau des femmes médiatrices des pays nordiques (2015), tandis que le Royaume-Uni a été le fer de lance du Réseau des femmes médiatrices du Commonwealth (2018). Ces réseaux de femmes médiatrices, tels que le Réseau des femmes dans la prévention et la médiation des conflits de l'Union africaine (FemWise-Africa) (2017) et le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN (2018), indiquent tous de nouvelles tentatives pour faire progresser et soutenir la participation significative des femmes tout au long des processus de paix, depuis l'analyse des conflits jusqu'à la diplomatie préventive, en passant par le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix et la réconciliation après les conflits.

Composés de femmes expérimentées participant à différents niveaux des négociations de paix, les réseaux régionaux de femmes médiatrices constituent un vivier de femmes médiatrices et professionnelles de la médiation hautement qualifiées, qui peuvent contribuer aux processus de paix et sont pour la plupart disponibles pour des nominations de haut niveau par les États membres, les organisations régionales et les Nations Unies. Réunis à New York en octobre 2018, les membres des réseaux de femmes médiatrices ont appelé les États Membres, entre autres actions, à faire pression pour des processus de paix plus inclusifs, à intégrer des femmes dans les délégations aux négociations de paix et à apporter un soutien financier et politique aux groupes de la société civile en vue de garantir que leurs voix sont entendues par les parties aux négociations de paix.

OBJECTIFS

S'appuyant sur l'objectif de l'Italie de renforcer le rôle des femmes dans les processus de paix et dans tous les processus de prise de décision, tel qu'officialisé dans son troisième plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies ; son rôle de fer de lance du MWMN ; ainsi que sa facilitation active de la participation des femmes aux processus de paix et politiques dans la région méditerranéenne, la réunion proposée examinera le rôle des États membres pour faire avancer la participation pleine et effective des femmes aux processus de médiation et de paix.

Cette réunion permettra de s'interroger sur le soutien des pays aux réseaux régionaux de femmes médiatrices, alors qu'ils s'efforcent d'accroître l'inclusion des femmes et de perspectives sexospécifiques dans les processus de paix et les accords de paix connexes. Les aspects politiques et techniques de la participation des États membres seront examinés, y compris la formulation de mandats de médiation, la nomination de femmes aux postes d'envoyées ou la fourniture d'incitations, y compris des incitations financières pour la représentation des femmes dans les délégations des parties aux négociations. Le séminaire évaluera également le rôle des groupes de contact internationaux ou des forums « amis de la médiation » dans les efforts de plaidoyer et de coordination pour faire progresser la participation significative des femmes aux processus de paix, y compris à la phase de mise en œuvre des accords de paix.⁹

De manière spécifique, la réunion :

- Évaluera les possibilités, les défis et les perspectives normatifs, politiques et financiers qui se présentent aux États membres pour qu'ils intensifient leur soutien – au niveau national et par l'intermédiaire d'organisations régionales et internationales – aux réseaux de médiatrices afin de renforcer la participation des femmes aux processus de paix;

9 Département des affaires politiques des Nations Unies, Directives pour des stratégies de médiation tenant compte de la problématique hommes-femmes, op. cit.

- Partagera les meilleures pratiques et les enseignements tirés pour que les États membres puissent faire progresser la participation significative des femmes aux processus de paix, ainsi que la mise en œuvre des accords de paix, notamment en soutenant les organisations de la société civile;
- Discutera des outils existants et potentiels pour renforcer le suivi et le reporting des efforts des États membres pour accroître la participation des femmes, y compris des femmes médiatrices, aux processus de paix ; et
- Identifiera et conviendra d'engagements concrets que les États membres pourraient adopter et mettre en œuvre en faveur de processus de paix et d'accords de paix plus inclusifs en matière de genre, avant le 20e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2020.

PARTICIPANTS ET FORMAT

La réunion sur deux jours rassemblera environ cent trente participants, dont des membres du Réseau des femmes médiatrices de la Méditerranée et des représentants d'autres réseaux régionaux de femmes médiatrices, y compris le Réseau des femmes médiatrices des pays nordiques, FemWise-Africa, le Réseau des femmes médiatrices du Commonwealth, le Réseau arabe des femmes médiatrices et le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN. Des représentants des États membres et des représentants d'organisations régionales et internationales, à savoir l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'OTAN, ainsi que les Nations Unies participeront également à cette réunion. En outre, des femmes artisanes de la paix, des universitaires et des représentants de groupes de réflexion seront invités au séminaire.

La conférence prendra la forme d'une réception en soirée avec un discours d'inauguration et un débat de haut niveau, suivi d'un séminaire d'une journée organisé en séances modérées et de questions/réponses

ANNEXE 2 : PROGRAMME

1ER JOUR : 3 DÉCEMBRE 2019

HEURE	SÉANCE	ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION	OBSERVATIONS
17:30-18:00	<i>Inscription</i>		Secrétariat de la conférence
18:00-18:15	Photo de groupe		Suivant les instructions du protocole et des photographes
18:15-18:30	<i>Discours de bienvenue</i>	Italie et ONU Femmes	<p>Mme Asa Regnér, directrice exécutive adjointe, ONU Femmes</p> <p>S. E. Mme Emanuela Claudia Del Re, vice-ministre des Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie</p> <p>Modérateur : Ambassadeur Sebastiano Cardi, directeur général pour les affaires politiques et la sécurité, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie</p>
18:30-18:45	<i>Discours d'ouverture</i>	Un décideur de haut niveau présentera une réflexion sur les opportunités, les défis et les perspectives de la participation significative des femmes aux processus de paix à l'approche du 20e anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies	<p>Oratrice principale : Mme Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix et membre du Conseil de haut niveau sur la médiation du Secrétaire général des Nations Unies, Libéria</p> <p>Modérateur : Ambassadeur Sebastiano Cardi, directeur général pour les affaires politiques et la sécurité, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie</p>
18:45-18:55	<i>Introduction et projection d'une courte vidéo</i>	Documentaire sur le Réseau des femmes médiatrices de la Méditerranée	<p>Présentatrice : Mme Lia Quartapelle, présidente d'honneur, WIIS Italie</p>

18:55-20:00	<i>Débat de haut niveau</i>	Groupe de discussion chargé de débattre de soutien des États aux femmes dans l'instauration, la consolidation et le maintien de la paix du niveau local au niveau mondial	<p>Panélistes :</p> <p>S. E. Mme Ketevan Tsikhelashvili, ministre de la Réconciliation et de l'Égalité des citoyens, Géorgie</p> <p>Mme Elizabeth Spehar, représentante spéciale et chef de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre</p> <p>Mme Asila Wardak, directrice générale, ministère des Affaires étrangères et membre du Haut-conseil de la paix en Afghanistan, Afghanistan</p> <p>Mme Elena Ambrosi Turbay, Procureure adjointe pour le soutien aux victimes des conflits armés et démobilisées, Colombie</p> <p>Modérateur :</p> <p>S. E. Amal Jadou, ministre adjointe des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère des Affaires étrangères, Palestine</p>
20:00-21:00	<i>Dîner d'accueil</i>		Lieu : Sala Filippo de Grenet e degli eroi e valorosi

2E JOUR : 4 DÉCEMBRE 2019

HEURE	SÉANCE	ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION	OBSERVATIONS
8:30-9:00	<i>Inscription</i>		Secrétariat de la conférence
9:00-10:30	<i>Présentation du soutien des États membres à la participation des femmes aux processus de paix : ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui pourrait être amélioré</i>	Présentation des documents de travail suivie d'une discussion	Présentateurs : Mme Paivi Kannisto , chef de la section paix, sécurité et prévention et résilience, ONU Femmes Mme Irene Fellin , présidente, WIIS Italie et membre de l'IAS, Université de Durham, Italie Commentateurs : M. Ehab Badwi , Assemblée de la jeunesse syrienne et représentant des jeunes à l'Organisation mondiale du mouvement scout, Syrie Professeure Ayse Betul Celik , Université de Sabanci, Turquie Mme Catherine Turner , Université de Durham, Royaume-Uni Modérateur : Mme Amporn Marddent , chargée de cours, Université de Walailak, Centre d'excellence pour les femmes et sécurité sociale (CEWSS), Thaïlande
10:30-11:00	Thé et café		
11:00-12:00	<i>Rôles des principaux acteurs qui façonnent les processus de paix : Quelles politiques et pratiques nationales se sont avérées les plus efficaces?</i>	Outils de chaque État membre pour faire progresser la participation des femmes aux négociations de paix et à la mise en œuvre des accords de paix. La discussion portera sur les PAN 1325, les groupes de contact internationaux, les groupes d'amis, les nominations au haut niveau...	Panélistes : Mme Charlotte Lobe , directrice en chef, programmes de transformation et transversaux, DIRCO, Afrique du Sud. Mme Pravina Lakan-Makha , directrice générale, opérations et développement des activités, ACCORD, Afrique du Sud Mme Laila Bugaighis , conseillère principale, Centre national pour la réforme des systèmes, Libye Mme Olivia Holt-Ivry , Conseillère principale pour les femmes, la paix et la sécurité, Département d'État des États-Unis M. Emmanuel Habuka Bombande , conseiller principal en médiation, Équipe volante d'experts sur la médiation de l'ONU Modérateur : S. E. Mme Emanuela Claudia Del Re , vice-ministre des Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie

12:00-13:00	<p><i>Rôles des principaux acteurs qui façonnent les processus de paix : Quelles politiques et pratiques régionales et internationales se sont avérées les plus efficaces ?</i></p>	<p>Opportunités pour les membres et les responsables des Nations Unies et des organisations régionales de faire progresser la participation des femmes aux négociations de paix et à la mise en œuvre des accords de paix. La discussion portera sur les mandats de médiation et la fourniture d'une expertise en matière de médiation et de genre, les nominations à un haut niveau...</p>	<p>Panélistes :</p> <p>M. Zahir Tanin, représentant spécial auprès du Secrétaire-général et chef de la mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo</p> <p>Maître Saran Keïta Diakite, avocate, présidente de REPSFECO-Mali, présidente du conseil d'administration de WANEP</p> <p>Ms. Amarsanaa Darisuren, conseillère principale sur les questions de genre, OSCE</p> <p>Mme Meriam El Masry, conseillère et chef adjointe de mission, Ligue des États arabes</p> <p>Modératrice :</p> <p>Mme Maria Begona Lasagabaster, représentante de pays pour la Libye, ONU Femmes</p>
13:00-14:00	Déjeuner		
14:00-15:30	<p><i>Participation significative des femmes aux processus de paix : pourquoi existe-t-il des écarts persistants et comment y remédier ?</i></p>	<p>Les panélistes évalueront les divers défis qui empêchent ou limitent la participation significative des femmes aux processus de paix et discuteront de moyens innovants de surmonter ces défis</p>	<p>Panélistes :</p> <p>Mme Rida Ahmed Al Tubuly, experte FPS et formatrice, Droits des femmes libyennes</p> <p>Mme Isabelle Boukinda, chef de la cellule genre au Secrétariat du CEEAC</p> <p>Mme Christina Shaheen, conseillère sur le genre auprès de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, Genève</p> <p>Mme Viviana Palacios Raigosa, Organisation de jeunes « Yo Puedo » Meta, Colombie</p> <p>Professeure Yakin Ertürk, ancienne Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes</p> <p>Modératrice :</p> <p>Mme Sarah Taylor, membre éminente, Programme pour les femmes, la paix et la sécurité, Institut international pour la paix, États-Unis</p>

15:30-16:00 Thé et café			
16:00-17:30	<p><i>Réseaux régionaux des femmes</i> <i>Médiatrices : s'acheminer vers le succès</i></p>	<p>Discussion sur le développement de réseaux régionaux de femmes médiatrices : Que faut-il pour prendre le virage ? Comment les États membres, l'ONU et les organisations régionales peuvent-ils utiliser concrètement l'expertise disponible ? Quelles initiatives les réseaux peuvent-ils prendre individuellement et de manière collective ?</p>	<p>Panélistes :</p> <p>Mme Vesna Škare Ožbolt, avocate, ancienne ministre de la Justice et ancienne députée, Croatie, MWMN</p> <p>Mme Mukondeleli Mpeiwa, chargée de mission principale MSU / Coordinatrice Secrétariat PoW & FemWise-Africa, Département paix et sécurité, Union africaine, Secrétariat FemWise-Africa</p> <p>Ambassadrice Sirpa Mäenpää, ambassadrice, médiation pour la paix, ministère des Affaires étrangères, Finlande, NWM</p> <p>Mme Salma Yusuf, avocate, défenseuse des droits humains et professionnelle de la paix, Sri Lanka, WMC</p> <p>Mme Teresita Quinto Deles, présidente, Centre international pour l'innovation, la transformation et l'excellence en gouvernance (INCITEGov), Philippines, AWPR</p> <p>Modératrice :</p> <p>Mme Karma Ekmekji, conseillère aux affaires internationales et aux relations internationales, Cabinet du Président du Conseil des ministres, Liban, MWMN</p>
17:30-18:00	<p><i>Séance de récapitulation et observations finales</i></p>	<p>Conclure en identifiant et en convenant d'engagements concrets que les acteurs clés pourraient adopter et mettre en œuvre en faveur de processus de paix et d'accords de paix plus inclusifs en matière de genre, avant le 20e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2020 .</p>	<p>Panélistes :</p> <p>Mme Özge Özoul, Association pour le dialogue historique et la recherche, Chypre</p> <p>Professeur Mossarat Qadeem, directrice exécutive PAIMAN Alumni Trust, Pakistan, WMC</p> <p>Mme Rosy Cave, Chef de l'unité pour l'égalité des sexes / responsable du Bureau de la Représentante spéciale du Premier ministre pour l'initiative PSVI, FCO, Royaume-Uni</p> <p>Min. plén. Gianluca Alberini, directeur général adjoint /directeur principal de l'ONU et des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie</p> <p>Modératrice :</p> <p>Mme Paivi Kannisto, chef de la section paix, sécurité et prévention et résilience, ONU Femmes</p>

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

1. Mme Sarah Abdelgelil

Membre du MWMN, consultante Femmes, Paix et Sécurité, Égypte

2. Mme Justine Abi Saad

Membre du MWMN
Médiatrice et formatrice, responsable de programme, Programme du service civil pour la paix, formatrice GIZ et représentante de SALTO Youth Europe
Liban

3. S. E. Mme Rita Adam

Ambassadrice de la Suisse en Italie

4. Mme Kalliope Agapiou-Josephides

Membre du MWMN
Membre fondatrice, MWMN-Chypre ;
Ancienne présidente, Institut européen pour l'égalité des sexes-UE
Chypre

5. Mme Olga Aksonova

Conseillère auprès du vice-Premier ministre sur l'Intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine, Secrétariat du Cabinet des ministres,
Ukraine

6. Mme Shatha Al-Harazi

Spécialiste des affaires politiques / Conseillère aux affaires du gouvernorat
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
Yémen

7. Mme Rida Ahmed Al Tubuly

Membre du MWMN
Experte FPS et formatrice
Droits des femmes libyennes
Libye

8. Mme Elena Ambrosi Turbay

Procureure adjointe chargée du suivi de l'accord de paix
Colombie

9. M. Ehab Badwi

Assemblée de la jeunesse syrienne
Représentant des jeunes à l'Organisation mondiale du mouvement scout
Syrie

10. Mme Lea Baroudi

Membre du MWMN
Co-fondatrice et directrice, March
Liban

11. Honorable Hafida Benchehida

Membre du MWMN
Sénatrice et conseillère CITpax en médiation
Algérie

12. Major Manuela-Elena Bercea

Chef du Bureau de la gestion des questions de genre
Ministère de la Défense nationale
Roumanie

13. Mme Jo-Anne Bishop

Conseillère sur les questions de genre auprès du Représentant spécial du Secrétaire-général
Mission des Nations Unies au Kosovo

14. Mme Laura Bologna

Membre du MWMN
Spécialiste des affaires politiques,
Département des affaires politiques, Secrétariat de l'ONU
Saint-Marin

15. M. Emmanuel Habuka Bombande

Conseiller principal en médiation, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies

16. Mme Rada Boric

Membre MWMN
Experte et militante féministe, directrice de programme au Centre d'études féminines
Croatie

17. Mme Ouided Bouchamaoui

Membre du MWMN
Présidente
Confédération tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)
Membre du quatuor lauréat du prix Nobel de la paix 2015
Tunisie

18. Mme Isabelle Boukinda

Chef de la Cellule genre au Secrétariat de la CEEAC
Gabon

19. M. Eduardo Brigidi de Mello

Deuxième secrétaire
Ambassade du Brésil en Italie

20. Mme Laila Bugaighis

Conseillère principale
Centre national pour la réforme des systèmes
Libye

21. Mme Rosy Cave

Responsable, unité égalité des sexes/responsable,
Bureau du Représentant spécial du Premier ministre sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits,
Direction de la politique multilatérale des droits humains et de la démocratie
Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth

Royaume-Uni

22. Professeure Ayse Betul Celik

Membre du MWMN
Université de Sabanci
Turquie

23. Mme Nana Aisha Cissé

Coordonnatrice régionale de la plateforme des femmes de la région du Sahel, Plateforme des femmes du G5-Sahel
Mali

24. Mme Sarah Clayton

Conseillère politique
Ambassade du Royaume-Uni en Italie

25. Mme Roberta D'Addio

Bureau des relations avec les organisations internationales
Sénat de la République italienne

26. Mme Amarsanaa Darisuren

Conseillère principale en matière de genre
OSCE
Autriche

27. Claire Dowling

Administrateur
Unité de résolution des conflits Département des affaires étrangères et du commerce
Irlande

28. Karma Ekmekji

Membre du MWMN
Conseillère aux affaires et relations internationales
Bureau du Président du Conseil des ministres
Liban

29. Mme Meriam El Masry

Conseillère et chef de mission adjointe à Rome
Ligue des États arabes

30. Professeure Yakin Ertürk

Membre du MWMN
Ancienne Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes
Turquie

31. Mme Irene Fellin

Présidente, WIIS Italie
Coordinatrice du secrétariat du MWMN
Membre de l'IAS, Université de Durham,
UK

32. S. E. Ambassadeur Joost Flamand

Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Rome

33. Mme Leymah Gbowee

Lauréate du Prix Nobel de la Paix
Membre du Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur la médiation
Libéria

34. Mme Maria Hadjipavlou

Membre du MWMN
Professeure agrégée
Faculté des sciences sociales et politiques
Université de Chypre
Chypre

35. Mme Khadija Chérif Hallouma

Membre du MWMN
Militante féministe et pour les droits humains
Tunisie

36. Mme Saida Bounab Hariti

Membre du MWMN
Membre de l'Assemblée nationale populaire, représentante du Front de libération nationale, Algérie

37. Mme Johanna Hawari-Bourjeily

Membre du MWMN
Avocate et médiatrice,
Fondatrice et directrice,
Centre de médiation professionnelle,
Université Saint Joseph, Beyrouth,
Liban

38. Mme Aziza Helmy

Spécialiste du développement humain
Conseillère sur les questions de genre
Égypte

39. Mme Bochra Belhaj Hmida

Membre du MWMN
Militante des droits humains et députée
Tunisie

40. Mme Olivia Holt-Ivry

Conseillère principale pour les femmes, la paix et la sécurité, Bureau des questions mondiales relatives aux femmes (S/GWI) du secrétariat mondial des programmes
Département d'État américain
États-Unis

41. S. E. Amal Jadou

Membre du MWMN
Ministre adjointe des Affaires étrangères et des Expatriés
Ministère des Affaires étrangères
Palestine

42. Ambassadeur Farida Jaidi

Membre du MWMN
Ancien ambassadeur du Royaume du Maroc en Suède
et au Brésil
Maroc

43. Samah Jamous

Programme des jeunes leaders
Dr Friedrich-Ebert-Stiftung
Soudan

44. Mme Quhramaana Kakar

Responsable de programmes
Réseau des femmes médiatrices du Commonwealth
(WMC)
Royaume-Uni

45. Mme Sanna Kaskeala

Conseillère sur les droits humains et les questions de
genre, Mission d'assistance de l'Union européenne pour
une gestion intégrée des frontières en Libye

46. Maître Saran Keïta Diakite

Avocate, présidente du REPSFECO / Réseau des femmes
maliennes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
Présidente du conseil d'administration du WANEP
Mali

47. Mme Annie Kenda Bakajika

Directrice des affaires juridiques
Coordinatrice, Secrétariat national 1325
Ministère du Genre, de la Famille et
des enfants
République Démocratique du Congo

48. S. E. Mme Tetiana Kovalchuk

Ministre adjoint
Ministère des Affaires internes
Ukraine

49. Mme Sophiko Letodiani

Assistante exécutive auprès du ministre d'État à la
Réconciliation et à l'égalité civique
Géorgie

50. Mme Charlotte Lobe

Directrice principale, Programme de transformation et
développement organisationnel,
Département des relations
internationales et de la coopération, MOFA
Afrique du Sud

51. Ambassadrice Sirpa Mäenpää

Membre du MWMN
Ambassadrice, médiation pour la paix
Ministère des Affaires étrangères
Finlande

52. Mme Pravina Makan-Lakha

FemWise-Africa
Directrice générale, opérations et
développement des activités
Centre africain pour la résolution constructive des
différends (ACCORD)
Afrique du Sud

53. Mme Susana Guadalupe H. Marcaida

Directrice IV, Cellule gestion des accords de paix
Bureau du Conseiller présidentiel pour le processus de
paix
Philippines

54. Amporn Marddent

Centre d'excellence pour les femmes et la sécurité
sociale, Université de Walailak
Thaïlande

55. Mme Natalya Martirosyan

Présidente, Assemblée des citoyens d'Helsinki – Comité
arménien
Arménie

56. Mme Giulia Massotti

Membre du MWMN
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
Italie

57. Ambassadrice Tanja Miškova

Directrice générale par intérim Direction des affaires multilatérales, de la coopération au développement et du droit international
Ministère des Affaires étrangères
Slovénie

58. Mme Jennie Claire Mordeno

Directrice IV
Cellule planification et conformité, Bureau du Conseiller présidentiel sur le processus de paix
Philippines

59. Mme Mukondeleli Mpeiwa

Secrétariat FemWise-Africa
Spécialiste principale des politiques MSU / Coordinatrice PoW, et Secrétariat FemWise-Africa
Département pour la paix et la sécurité
Union africaine
Éthiopie

60. Mme Raquel Munt

Directrice de la médiation et de la résolution des conflits
Ministère de la Justice
Argentine

61. Mme Khin Ma Ma Myo

Institut des études de genre du Myanmar
Myanmar

62. Mme Nadia Nata

Membre de FemWise-Africa
Consultante principale sur la paix, la sécurité et la gouvernance
Bénin

63. Mme Lida Noory

Conseillère principale auprès du Bureau des questions mondiales relatives aux femmes au Département d'État des États-Unis
États-Unis

64. Mme Shuvai Busuman Nyoni

Membre de FemWise-Africa
Centre du leadership africain
Zimbabwe

65. Mme Emily Amlagu Opati

Directrice adjointe principale
Département d'État des affaires de genre
Ministère de la Fonction publique, de la Jeunesse et des questions de genre
Kenya

66. Mme Vesna Škare Ožbolt

Membre du MWMN
Avocate, ancienne ministre de la Justice et ancienne députée
Croatie

67. Mme Özge Özobul

Association pour le dialogue historique et la recherche
Chypre

68. Mme Viviana Palacios Raigosa

Organisation de jeunes « Yo Puedo »
Colombie

69. Mme Francesca Jannotti Pecci

Membre du MWMN
Conseillère en relations gouvernementales
Organisation internationale de droit
du développement
Italie

70. Mme Isaura Araceli Portillo Flores

Première secrétaire
Ambassade du Mexique en Italie

71. Mme Johanna Poutanen

Directrice, Femmes dans le rétablissement
de la paix Initiative de gestion de crise, Finlande
(Partenaire du NWM) Chargée d'études internationales
avancées, Université de Durham, Royaume-Uni

72. Professeur Mossarat Qadeem

Membre du MWMN
Directrice exécutive
PAIMAN Alumni Trust
Pakistan

73. Mme Lia Quartapelle

Présidente honoraire
WIIS Italie
Italie

74. Mme Patricia Quillacq

Membre du MWMN
Chef, Section des relations internationales et de la
coopération juridique,
Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de
l'Intérieur d'Andorre
Andorre

75. Mme Teresita Quinto Deles

Membre du MWMN
Présidente, Centre international
pour l'innovation, la transformation et
l'excellence en gouvernance
(INCITEGov)
Philippines

76. Mme Nellija Reinicane

Chef de mission adjointe
Ambassade de Lettonie en Italie

77. Mme Karlijn Rensink

Secrétaire aux affaires politiques
Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Italie

78. Mme Joanna Roper

Envoyée spéciale pour l'égalité des sexes et point focal FPS
Royaume-Uni

79. M. Jesper Saman

Secrétaire aux affaires politiques
Ambassade du Royaume des
Pays-Bas à Rome

80. Mme Alexandra Magnólia Saraivas Dias

Membre du MWMN
Professeur adjoint, Département
d'études politiques, Universidade Nova de Lisboa
Portugal

81. S. E. Mme Dagmar Schmidt Tartagli

Ministre de l'Ambassade de la Suisse
en Italie

82. Mme Christina Shaheen

Conseillère sur les questions de genre auprès de l'envoyé
spécial de l'ONU pour la Syrie
Genève

83. Ambassadrice Eynat Shlein

Membre du MWMN
Directrice générale adjointe des affaires africaines,
Ministère des Affaires étrangères
Israël

84. Mme Suvikki Silvennoinen

Conseillère – Médiation & Femmes,
paix et sécurité (CSNU 1325)
Département politique, Unité des Nations Unies et des
affaires mondiales générales
Finlande

85. Ambassadrice Soad Shalaby

Membre du MWMN
Membre de FemWise-Africa
Directrice du Centre égyptien des
femmes en Afrique
Égypte

86. Mme María Solanas Cardín

Membre du MWMN
Directrice des programmes et chercheuse sur les
questions de genre et la gouvernance mondiale,
Real Instituto Elcano
Espagne

87. Mme Elizabeth Spehar

Représentante spéciale et chef de la force de maintien de
la paix des Nations Unies à Chypre

88. Mme Birgit Stevens

Chef de mission adjointe / Ministre plénipotentiaire
Ambassade de Belgique

89. M. Zahir Tanin

Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la
mission d'administration intérimaire des Nations Unies
au Kosovo

90. Mme Beata Targonska

Présidente du Conseil des femmes au sein du ministère
de la Défense nationale
Pologne

91. Mme Sarah Taylor

Membre éminente
Programme Femmes, Paix et Sécurité
Institut international de la paix
États-Unis

92. Mme Sindy Torres

Responsable nationale de la prise en charge et de l'aide
sociale
FARC
Colombie

93. S. E. Mme Ketevan Tsikhelashvili

Ministre de la Réconciliation et de l'Égalité des citoyens,
Géorgie
Géorgie

94. Mme Catherine Turner Ross

Professeure agrégée
Université de Durham
Royaume-Uni

95. Mme Mireille Tushiminina

Membre de FemWise-Africa
ADSLE/CAWOPEM
RDC/Cameroun

96. Mme Sintiki Tarfa Ugbe

Directrice, Genre, Jeunesse/Sports,
Société civile, Emploi et contrôle des drogues
Commission de la CEDEAO
Nigeria

97. Mme Asila Wardak

Directrice générale,
Ministère des Affaires étrangères
Haut Conseil pour la paix en Afghanistan
Afghanistan

98. Mme Wioletta

Wdowczyk-Fedorowska

Membre du Conseil des femmes au sein du Ministère de la Défense nationale
Pologne

99. Mme Rahwa Mussie Weldemichael (Ph.D)

Directrice générale pour le rétablissement de la paix
Ministère de la Paix
Éthiopie

100. Mme Wendy Wyver

Première conseillère politique
Ambassade du Royaume-Uni à Rome

101. Mme Salma Yusuf

Membre du MWMN
Avocate, défenseure des droits humains et professionnelle de la paix
Sri Lanka

102. Magda Zenon

Membre du MWMN
Militante pour la paix et les droits humains
Chypre

103. S. E. Mme Almaz Mekonnen Zeray

Ministre d'État de la Paix
Éthiopie

ORGANISATEURS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, ITALIE

104. S. E. Mme Emanuela Claudia Del Re

Ministre adjointe des Affaires étrangères

105. Ambassadeur Sebastiano Cardi

Directeur général pour les affaires politiques et la sécurité

106. Min. plén. Gianluca Alberini

Directeur général adjoint /
Directeur principal des Nations Unies et des droits humains

107. Mme Emanuela Curnis

Chef du Bureau des Nations Unies, de la paix et de la sécurité

108. M. Sergio Alias

Deuxième secrétaire
Bureau des Nations Unies, de la paix et de la sécurité

ONU FEMMES

109. Mme Asa Regnér

Directrice exécutive adjointe

110. Mme Paivi Kannisto

Chef de la Section Paix et sécurité

111. Mme Begona Lasagabaster

Représentante de pays
Libye et Tunisie

112. Marie Goretti Nduwayo

Conseillère de liaison régionale auprès de l'UA/ la CEA

113. Mireille Affaa Mindzie

Spécialiste des politiques, Paix et sécurité

114. Ghita El Khyari

Spécialiste des politiques et chef du Secrétariat Women's Peace & Humanitarian Fund

115. Harriette Williams Bright

Spécialiste des politiques, mise en œuvre nationale du FPS et coordinatrice du secrétariat, Réseau des points focaux FPS

116. Aneesa Walji

Spécialiste des politiques, Résolution des conflits

117. Megan Manion

Spécialiste de programme
Bureau de pays pour l'Afghanistan

118. Sophie Giscard D'Estaing

Analyste des politiques, Secrétariat du Women's Peace and Humanitarian Fund

119. Gaella Mortel

Analyste des opérations, Paix et sécurité

120. Sharon Fleming

Associée de programme, Paix et sécurité

121. Anabelle Lugo

Associée de programme, Paix et sécurité

122. Magda Cardenas

Consultante à ONU Femmes

123. Vicentiu Vlad

Consultant, programme et analyse politiques

INTERPRÈTES/COORDINATEURS

124. Carmen Bonifaz

ASTE Congress Srl

125. M. Alex Altair Botto

Coordinateur

126. Mme Alisea Botto

Coordinateur

127. Mme Patrica Cash

ASTE Congress Srl

128. Mme Hani Lashin

ASTE Congress Srl

129. Mme Valentina Mariolini-Rothbacher

ASTE Congress Srl

130. Mme Salama Sameh

ASTE Congress Srl

131. Mme Valeria Sismondo

ASTE Congress Srl

132. Mme Michela Sorgoni

ASTE Congress Srl

133. Mme Simona Vattuone

Coordinateur





